

Atelier N°7

L'équité, tout un programme

Support de présentation
utilisé par
Maryse Descamps

L'équité, tout un programme

Maryse Descamps

Université du SeGEC août 2009

Plan de l'exposé

Trois parties :

1. 1997 une date charnière
2. Politique de la FESeC en matière d'écriture des programmes
3. Conclusions en forme de questions ouvertes au débat

1997 une date charnière

Quelques moments-clés :

1. 1850-1900 enseignant responsable-chercheur
2. 1950 agent d'une politique éducative en 1950
3. 1975 le programme du rénové tend à une transformation sociale
4. 1985
5. 1997

1997 une date charnière

Trois éléments déterminants :

- création de référentiels de compétences : socles, compétences terminales et savoirs communs, compétences terminales disciplinaires, profils de qualification et de formation
- définition de ce qu'est un programme d'études : référentiel de situations d'apprentissage, de contenus d'apprentissage, obligatoires ou facultatifs, et d'orientations méthodologiques qu'un pouvoir organisateur définit afin d'atteindre les compétences fixées par le gouvernement pour une année, un degré ou un cycle
- mise en place de commissions d'outils d'évaluation pour produire des batteries d'épreuves d'évaluation étalonnées et correspondant aux compétences et savoirs fixés ; ces épreuves sont diffusées à titre indicatif.

1997 une date charnière

En complément de l'analyse de Jean-Paul Laurent...

- Déplacement des récits pédagogiques légitimes sur le continuum visible-invisible, en direction du pôle invisible.
- Ce sont désormais les élèves qui construisent le savoir et l'enseignant les accompagne dans ce processus.
- Partant d'un même document à transférer, les acteurs en charge du programme ont pris des orientations marginales différentes dans le sens d'une accentuation de l'invisibilisation (pédagogie implicite) des pédagogies dans le réseau libre et d'une explicitation d'un modèle pédagogique visible dans le réseau de la communauté.

Politique d'écriture de la FESeC en matière de programme

- A propos de la **lisibilité**, on peut prétendre que la première condition pour qu'un texte soit applicable (programmes ou référentiels) c'est sa lisibilité pour ceux et celles qui devront se l'approprier. La lisibilité du texte est liée à quelques caractéristiques comme par exemple : clarté de la structure globale, cohérence interne de l'écriture, adéquation du vocabulaire au public- cible, présence d'un glossaire explicitant certains termes nouveaux utilisés...
- La lisibilité va donc conduire à prendre des mesures sur le vocabulaire utilisé, tant celui propre à la discipline que celui spécifique au « genre du programme », sur la structuration du texte, sur la qualité technique des documents...

Politique d'écriture de la FESeC en matière de programme

- Parmi les autres critères d'**applicabilité**, il convient de mentionner quelques domaines d'exploration :
- Les effets de réception d'un nouveau programme chez les enseignants : perception du rôle d'un programme, réactions quant aux prescrits (savoirs, savoir-faire, méthodes...), écarts entre les pratiques existantes et celles prescrites...
- Les conditions de mise en œuvre : types d'élèves, degré de formation des professeurs, rapports aux grilles-horaires (temps imparti en termes d'apprentissage par rapport aux prescrits), matériel nécessaire...
- Les structures d'encadrement susceptibles d'aider à l'application : accompagnement, outils pédagogiques y compris les manuels, ressources diverses dont l'équipement informatique ou l'existence de centres de documentation...

Conclusions en forme de questions

- En soi pas de remise en cause des référentiels dans les programmes puisque validation par une commission des programmes
- Mais la mise en forme des programmes n'est pas innocente, ce qui interroge le statut de ce « passeur de prescrits » entre les référentiels en matière de compétences et de savoirs et les outils pédagogiques qui doivent aider les enseignants à « Faire classe »
- Appartient-il au programme de dire quelque chose du niveau de maîtrise des compétences ? Ce niveau est-il suffisamment illustré par les épreuves des commissions d'outils d'évaluation ? La déclaration de politique communautaire prévoit de « Définir, pour tous les réseaux et tous les niveaux d'enseignement, des indicateurs de maîtrise des compétences définies dans les référentiels communs ».

Conclusions en forme de questions

Quelle harmonisation entre les niveaux dessinés par les épreuves des commissions du service de pilotage et ceux imposés par les épreuves externes certificatives qui se généralisent : CEB, fin de 1er degré et TESS ? D'autant plus que l'inspection a dans ses missions de prendre les épreuves des commissions d'outils comme paramètre de mesure du niveau des études. A cet égard, il est important d'ajouter quelques chiffres à ceux déjà livrés ici. Après les passages de l'inspection « nouveau modèle » dans toutes les écoles, le rapport général qui en a été tiré évalue à + ou – 80% le respect des référentiels de compétences dans le libre, à + ou – 50% le même respect dans le réseau des Provinces et Communes et à environ 20% pour l'enseignement de la Communauté française.

Conclusions en forme de questions

L'enquête nous a montré que le programme à lui seul, alors qu'il est déjà une proposition de mise en œuvre, ne permet pas à l'enseignant de s'appropriier toutes les recommandations. Les aides que sont la cellule de conseil et de soutien pédagogique et les formations continuées ainsi que les outils pédagogiques forment un ensemble de leviers à l'implantation des prescrits gouvernementaux. La diversification des méthodes susceptible de prendre en compte les différentes modalités d'apprentissage des élèves doit-elle s'inscrire dans les programmes ou trouvera-t-elle plutôt sa place au sein des outils pédagogiques ?